



F-Y-5.1-f

## Toolkit Protection de l'utilisateur – produits phytosanitaires

### Travaux consécutifs dans la vigne et en arboriculture



#### L'essentiel en résumé

- ✓ Respect du **délai de réentrée** ;
- ✓ **Vêtements de travail longs, chaussures fermées et dédiées, casquette, lunettes de soleil** ;
- ✓ **Gants** (p.ex. EN ISO 18889 GR) ;
- ✓ **Equipement pour se laver les mains** à la vigne ou au verger ;
- ✓ **Véhicule propre et organisé** : séparer le propre du contaminé, éviter de salir l'intérieur (couvre-siège, se laver les mains avant de partir), nettoyer régulièrement l'intérieur du véhicule ;
- ✓ **A la fin du travail, prendre une douche et changer de vêtements**. Laver régulièrement les vêtements de travail.

Les travaux consécutifs (également appelés successifs) se font après les traitements. Il s'agit particulièrement de tous les travaux « en vert » dans la vigne et en arboriculture. Selon une étude effectuée dans la vigne en Suisse, si le travailleur ne se protège pas correctement, les quantités de produits phytosanitaires se trouvant sur la feuille se retrouvent quasiment intégralement dans la peau lors du contact avec les feuilles. Il est donc primordial de se protéger correctement lors des travaux consécutifs.

#### Exposition

Le feuillage de la vigne est travaillé durant de nombreuses heures de début mai à fin juillet et la végétation arboricole est travaillée de mars à septembre. Pendant ces travaux consécutifs, on est exposé à une quantité considérable de résidus de produits phytosanitaires lors du contact avec les feuilles durant toute la saison. Dans la vigne et les arbres, les zones du corps le plus souvent en contact avec le feuillage sont les mains, les avant-bras, les bras et le torse. Le reste du corps est moins en contact avec le feuillage.

L'exposition lors du contact foliaire est variable et dépend de plusieurs facteurs : le délai de réentrée, la durée du travail dans la parcelle, le type de travail du feuillage, la taille de la végétation, l'humidité du feuillage et la taille de la personne.

#### Les mesures de protection selon le principe **STOP** contribuent à protéger la santé du travailleur pendant les travaux consécutifs :

- **Substitution** : Ne pas faire de travaux en vert (difficilement applicable), utiliser des produits ne nécessitant pas de mesure de protection lors des travaux consécutifs (si possible niveau 1 selon le standard de protection de l'utilisateur), utiliser des produits qui nécessitent moins d'applications.



Accéder à la [liste de contrôle pour les travaux consécutifs](#) !

## Cultures spéciales

Protection de l'utilisateur	Symbole	Préparation de la bouillie	Application (ou une cabine fermée)	Travaux successifs
Niveau 1	●	  	 	
Niveau 2	●	  	   	 
Niveau 3	●	Voir la notice d'information du produit		

Les PPh avec le niveau de protection 1 (jaune) permettent des travaux consécutifs sans mesures supplémentaires de protection des utilisateurs.

- **Technique :** effeuillage à la machine, palissage à la machine.
- **Organisation :**
  - Attendre le plus longtemps possible avant d'effectuer les travaux successifs après traitement, au moins jusqu'à ce que les feuilles aient séché ;
  - Respecter le délai de réentrée, p.ex. traiter le vendredi et faire les travaux consécutifs dès le lundi ;
  - Prendre en compte la météo afin de réduire au maximum le nombre de traitement ;
  - Équipement pour se laver les mains dans la parcelle avant la pause et après le travail ;
  - Travailler d'un côté de la rangée à la fois - évite de traverser la végétation ;
  - Coordonner les traitements avec les voisins pour éviter la présence de personnel dans sa propre parcelle et dans celle des voisins pendant les traitements ;
  - Eviter le travail dans les cultures en conditions humides.
- **Personnel :**
  - Vêtements longs et chaussures fermées dédiés ;
  - Port correct des gants adaptés ;
  - Se laver les mains à l'eau et au savon avant la pause, avant de remonter dans les véhicules.



Avec les turbodiffuseurs et les atomiseurs, les tourbillons peuvent être considérables. C'est pourquoi les travaux consécutifs à proximité de ces engins en action doivent être évités.

## Délai de réentrée

Des délais de réentrée sont établis si un travail consécutif sûr ne peut être effectué le lendemain de la pulvérisation malgré le port de vêtements de travail et de gants. Pendant cette période, le travail sur le feuillage (même avec des EPI) est totalement interdit et il faut attendre que les résidus sur les feuilles se soient dégradés au point de permettre à nouveau une entrée sûre dans la parcelle avec des vêtements de travail et des gants. Seuls les produits ayant le niveau 3 (rouge) selon la standard protection de l'utilisateur ont un délai de réentrée.

## Avant le travail

Prévoir de quoi se laver les mains (eau personnelle, savon, sèche-mains, sac poubelle, etc.).

Donner des consignes claires aux effeuilleurs (ex. vêtements de travail longs et chaussures fermées dédiés, gants, précautions d'hygiène avant la pause et avant de monter dans les véhicules, téléphoner et manger-boire-fumer seulement pendant les pauses, etc.).

## Pendant le travail

EPI : gants adaptés (p.ex. EN ISO 18889 GR en conditions sèches, EN ISO 18889 G1 au minimum pour les conditions humides).

Vêtements longs, dédiés, couvrants, spiroactifs (p.ex. EN ISO 27065, C1), pour limiter le contact du feuillage avec la peau. Par la même occasion, ces vêtements protègent du soleil.

Ne pas oublier casquette et lunettes (de soleil) pour se protéger du soleil.

Si les conditions sont humides et qu'il est indispensable d'effectuer les travaux consécutifs, les gants doivent être adaptés (gants EN ISO 18889 G1, à usage unique p.ex.), ainsi que les vêtements (p.ex. tablier à manches). Une attention particulière sera portée à la protection des poignets et des bras.

L'organisation et la manière de travailler impactent également l'exposition. Par exemple, si la végétation au sol est rase, l'exposition est moins importante au niveau des jambes. Travailler uniquement d'un côté de la rangée permet d'éviter de traverser la végétation. Le contact avec le feuillage est moindre.

Plus le délai entre la pulvérisation et les travaux consécutifs est long, plus les résidus de PPh sur les feuilles sont faibles, car une partie du produit s'est



*Même si l'on ne parle pas d'équipement de protection individuelle, les vêtements dédiés longs offrent une certaine protection. Ils ne sont portés que pour les travaux consécutifs et sont lavés ensuite.*

déjà dégradée sur le feuillage pendant cette période.

Chaque fois que c'est possible, effectuer les travaux sur un feuillage pas trop développé. L'exposition des travailleurs n'en sera que réduite.

## Après le travail

Sur la parcelle, ôter les gants sans toucher la paume et se laver les mains avant de reprendre le véhicule. Protéger les sièges de la contamination, p.ex. avec des sacs-poubelle 110 lt. De retour sur l'exploitation ou au domicile, prendre une douche et mettre des vêtements civils.

Laver régulièrement les vêtements de travail, si possible après chaque utilisation, et les gants selon les instructions d'entretien du fabricant. Les laver séparément des vêtements personnels, idéalement avec la machine dédiée de l'exploitation.

Nettoyer régulièrement l'habitacle du véhicule, en particulier le volant et les manettes. Remplacer aussi régulièrement les couvre-sièges.



Les gants de type GR ont les doigts et la paume enduits de Nitrile, tandis que le dos est en tissu respirant.



## Trucs et astuces

### Respecter le délai de réentrée

- Si c'est possible, traiter le vendredi et faire les travaux consécutifs dès le lundi.

### Effectuer les travaux consécutifs sur feuillage sec

- Commencer les travaux côté soleil (peut-être déjà sec).

### Travailler d'un seul côté de la rangée à la fois

- Ceci évite de traverser la végétation. Seuls les mains et les avant-bras sont en contact avec le végétal – et le produit.

### Organisation dans le véhicule de transport

- Séparer les outils et équipement de travail des affaires personnelles (panier repas, boissons, téléphones, etc.).
- Prévoir un équipement pour se laver les mains : eau personnelle, savon, essuie-tout, sac poubelle.
- Protéger les sièges (ex. sacs-poubelle).

### Chacun sa boisson !

- Prévoyez une grande bouteille d'eau (ou une gourde) par personne, marquez-y le nom de son propriétaire à l'aide d'un feutre indélébile.

### Plus d'informations :



Vous trouverez également d'autres informations dans les autres documents du [Toolkit Protection de l'utilisateur – Produits phytosanitaires](#), sur les sites web [bonnespratiquesagricoles.ch](http://bonnespratiquesagricoles.ch) ou [spaa.ch](http://spaa.ch)

## Impressum

Créé par :



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Dipartimento federale dell'economia,  
della formazione e della ricerca DEFR  
**Segreteria di Stato dell'economia SECO**

Développement de l'agriculture  
et de l'espace rural

Jordils 1  
1001 Lausanne  
+41 21 619 44 00

[www.agridea.ch](http://www.agridea.ch)  
[contact@agridea.ch](mailto:contact@agridea.ch)

Service de prévention des accidents  
dans l'agriculture (SPAA)

Grange-Verney 2  
1510 Moudon  
+41 21 557 99 18

[www.spaa.ch](http://www.spaa.ch)  
[spaa@bul.ch](mailto:spaa@bul.ch)

Secrétariat d'Etat à  
l'économie SECO

Direction du travail  
Conditions de travail  
Holzikofenweg 36  
3003 Bern  
+41 58 462 56 56

[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)  
[info.ab@seco.admin.ch](mailto:info.ab@seco.admin.ch)

## Avec le soutien financier de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DE  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**

**suva**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Cofinancé par la CFST**  
[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch)

2ème édition, publiée en janvier 2024